





14/05/2024

# **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

# Projet CNR Santé « ESCoRTer »: En Vendée, l'Etat accompagne la mise en place d'un dispositif innovant pour améliorer l'accès aux soins

Né de la démarche du Conseil National de la Refondation (CNR) santé, soutenu par l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de la Loire, le Préfet de la Vendée ainsi que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), le projet « ESCoRTer » (Équipe de Soins Coordonnés Référente Territoriale) est un nouveau dispositif, expérimenté sur le territoire du nord-ouest vendéen, pour pallier le déficit en offre de soins.

Son lancement officialisé par la signature d'une charte d'engagements réciproques, a réuni le mardi 14 mai 2024 à Beauvoir-sur-Mer, M. Gérard GAVORY, Préfet de la Vendée, Mme Isabelle MONNIER, Directrice générale adjointe de l'ARS Pays de la Loire, M. Mickaël GAUTRONNEAU, directeur de la CPAM de la Vendée, les forces vives du projet (les professionnels de santé de la CPTS Loire Vendée Océan, les Communautés de Communes Challans Gois Communauté et Océan-Marais de Monts) ainsi que les mairies partenaires (Beauvoir-sur-Mer, Froidfond et La Barre-de-Monts).

# La genèse du projet : un contexte de forte tension sur l'offre de soins

À la fin de l'année 2022, l'accès aux soins sur le territoire du nord-ouest vendéen est fortement impacté par le départ de sept médecins généralistes. En conséquence, la part de la population sans médecin traitant augmente significativement, notamment dans les communes de Beauvoir-sur-Mer, de La Barrede-Monts et de Froidfond, induisant une pression accrue sur les cabinets médicaux voisins.

Dans ce contexte de tension sur l'offre de soins, le Professeur Vartanian et le Docteur Brutus, médecins libéraux impliqués dans leur Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) LVO ont sollicité une réunion avec les élus, l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Préfecture et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Vendée, afin de coconstruire des solutions concrètes et adaptées aux besoins du territoire, à l'occasion du Conseil National de la Refondation (CNR) en santé.

## **EN CHIFFRES**

- -Près de 2 000 patients (>16 ans) sans médecin traitant sur 7 communes du territoire
- -Dont 260 en ALD (Affection Longue Durée)

17 boulevard Gaston Doumergue - CS 56233 44262 NANTES cedex 2 www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr







De cette rencontre, nait une démarche partenariale visant à organiser collectivement la prise en charge des patients sans médecin traitant : une équipe médicale collaborative expérimentale le projet « ESCoRTer ».

#### Le CNR Santé, qu'est-ce que c'est?

Lancé en septembre 2022, par le Président de la République, le Conseil National de la Refondation (CNR), vise à mettre en œuvre une nouvelle méthode pour construire, ensemble et au plus près des Français, des solutions concrètes sur les grandes transformations à venir, notamment dans le domaine de la santé.

L'ARS Pays de la Loire a été chargée de piloter, pour la région, la concertation sur le champ de la santé (CNR santé), en lien avec les Préfectures et l'Assurance Maladie. Une journée d'échanges et de concertation, réunissant professionnels de santé, élus, partenaires institutionnels et citoyens, a été organisée dans chaque département à l'automne 2022. En sont sorties 41 propositions pour améliorer notre système de santé, dont 29 ont été retenues par les décideurs publics.

# Une solution concrète, pour des soins socialement responsables, équitablement accessibles et adaptés aux besoins de tous

Le projet « ESCoRTer », pour Équipes de Soins Coordonnées Référentes Territoriales, vise à proposer des soins primaires prioritairement aux populations les plus fragiles (ex. patients âgés, en situation de handicap, en Affection Longue Durée...) et sans médecin traitant. Ce, grâce à l'intervention coordonnée de professionnels de santé, dans les communes déficitaires en offre de soins, disposant de locaux vacants.

Le dispositif, accompagné par l'Agence Régionale de Santé, la Préfecture et la CPAM, repose concrètement sur un partenariat initié par la CPTS Loire Vendée Océan, avec les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP Ichtus, Pôle Santé du Marais et les Roseaux) et une Équipe de Soins Primaires (ESP-CLAP) du territoire. Cette collaboration permettra la mise en place d'une permanence de médecins dans les communes de Beauvoir-sur-Mer, de La Barre-de-Monts et de Froidfond, renforcée par la présence d'un Infirmier en Pratique Avancée, d'un assistant médical et d'une secrétaire médicale. Ce dispositif se déploie en concertation avec les collectivités territoriales et en coopération avec les autres professionnels de santé alentours (ex. infirmiers libéraux, pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes...). Il sera actif à compter de juin 2024.

Dans ces communes, le déploiement d'ESCoRTer permettra d'apporter une réponse adaptée aux besoins des populations ; d'améliorer la qualité des soins, le dépistage et la prévention ; de diminuer les prises en charge en urgence et d'éviter des hospitalisations ; de renforcer l'attractivité du territoire et favoriser l'installation de nouveaux médecins ; de consolider les liens entre professionnels de santé et collectivités dans une approche territoriale de l'offre de soins.

## ESCoRTer: chronologie d'un projet collectif

- Fin 2022 : 7 médecins généralistes cessent leur activité ;
- 28 novembre 2022 : organisation par l'Etat de la rencontre CNR santé en Vendée ;
- 20 décembre 2022 : démarrage du projet partenarial ESCoRTer;
- Été 2023 : formalisation de l'engagement de la CPTS Loire Vendée Océan ainsi que des collectivités partenaires (communes et intercommunalités) dans le projet ESCoRTer ;
- Juin 2024 : déploiement sur la commune de Beauvoir-sur-Mer ;
- Dernier trimestre 2024 : déploiement sur Froidfond ;
- 2026 : déploiement sur La Barre-de-Monts.

# Un dispositif multipartenarial, accompagné par l'Etat

ESCoRTer bénéficie du soutien de :

- L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire,
- La Préfecture de Vendée,
- La CPAM de la Vendée,
- Le Conseil départemental de Vendée,
- Le Conseil régional des Pays de la Loire.

Et de l'appui logistique (accueil des professionnels de santé, mise à disposition gracieuse de locaux et des équipements dédiés) des :

- Communautés de communes Challans Gois Communauté et Océan-Marais de Monts et de l'Ile de Noirmoutier au travers de leurs Contrats Locaux de Santé (CLS),
- Communes de Beauvoir-sur-mer, de Froidfond, et de La Barre-de-Monts.

## Le dispositif est animé par :

- La CPTS Loire Vendée Océan,
- En partenariat avec : le Pôle de Santé du Marais, la MSP des Roseaux, la MSP Ichtus de Noirmoutier et l'ESP CLAP de Saint-Christophe-du-Ligneron.

















### Contact presse:

Agence régionale de santé : ars-pdl-communication@ars.sante.fr - 06 78 26 56 94 Préfecture de Vendée : pref-communication@vendee.gouv.fr – 06 74 75 23 16